

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 8-2019

du lundi 9 décembre 2019

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 63

Excusées : 10

Retard : -

Absents : 2

Démissions : -

Future admission : -

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 28 octobre 2019.

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentation(s)

8. Préavis municipal N° 16-2019 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis N° 16-2019, le budget 2020 de la STEP de Vidy et le budget 2020 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2020 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly – Renens et d'approuver le budget 2020 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2020 présentant un excédent de dépenses de CHF 2'377'400.-, après amendements.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 16-2019 sont acceptées par 39 voix pour, 18 contre et 5 abstentions.

9. Motions, postulats, interpellations

10. Questions et divers

11. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h14